



## Absence maladie alors que j étais en vacances

Par **balia**, le **15/04/2014** à **08:48**

Bonjour je viens de voir sur mon bulletin se salaire, que j étais en arrêt maladie du 18/03/14 au 23/03/14 donc retenu 226€.a

Alors que j étais en vacances.ma comptable ma dit que s était une erreur de sa part et qu'elle me paierai le mois prochain car elle peux rien changé.

Comment dois je réagir, que faire.c est une grave erreur.je suis à découvert.svp je suis perdu merci

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **09:05**

Bonjour,

De toute façon après une quinzaine de travail, vous avez le droit d'obtenir un acompte sur ce mois-ci, lequel sera donc déduit du salaire après régularisation...

Par **balia**, le **15/04/2014** à **16:28**

Merci pour cette réponse.mais mon bulletin de salaire est-il bon?ou elle doit me le refaire?car j étais bien en congé payé,j ai signé ma feuille de congé.

Mais j ai un autre souci.j ai eu que 5jours de congé au lieu de 6.car ils me disent que j étais en arrêt en 2012 2013.j ai 3 jours et 5jours donc pour eux j ai perdu 1 journée.cela me semble bizarre.

Merci

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **17:00**

Mais puisque la comptable vous dis que ce sera régularisé sur ce mois-ci, a priori, il n'y a pas de bulletin de paie à refaire...

Vous cumulez donc indemnités journalières de la Sécurité Sociale et indemnité de congés payés pour cette période...

Vous n'acquerez pas de congés payés pendant un arrêt-maladie non professionnelle cela a peut-être eu une incidence mais ça ne devrait pas être une déduction sur le solde existant...